



Le juge en référé suspension recours

Par **SAM**, le **25/05/2009** à **13:09**

Bonjour,

j'ai procédé à une demande de visa d'étudiant et on m'a refusé le visa j'ai fait un recours auprès de la commission et j'ai fait aussi un recours auprès du conseil d'état et j'attends encore la réponse

j'ai raté déjà une année universitaire et je ne souhaite pas rater une autre est-ce que je peux saisir le juge en référé suspension parce que là il y a urgence l'année universitaire prochaine débute en septembre et je ne veux pas la rater encore

est-ce que c'est possible??????????

Par **jeetendra**, le **25/05/2009** à **13:59**

bonjour, il vous faut absolument consulter un avocat, vu l'urgence et la technicité du recours, courage à vous, cordialement